

LES NOUVEAUX ABATTEMENTS POUR DONATION

- JUSQU'AU 30 JUIN 2021
- D'UNE VALEUR DE 100.000 €
- 3 MOIS POUR RÉALISER L'EMPLOI
- ENFANT OU PETIT-ENFANT PAR PRINCIPE,
- NEVEU OU NIÈCE EN L'ABSENCE DE DESCENDANTS
- CUMULABLE AVEC LES ABATTEMENTS CLASSIQUES



CRÉATION D'ENTREPRISE

- Entreprise de moins de 5 ans
- Dans laquelle le donataire dirige ou exerce
- Et qui n'a pas encore distribué de bénéfices



INSTALLATION DU DONATAIRE

- Construction d'un immeuble à usage d'habitation
- Destiné à être la résidence principale du donataire



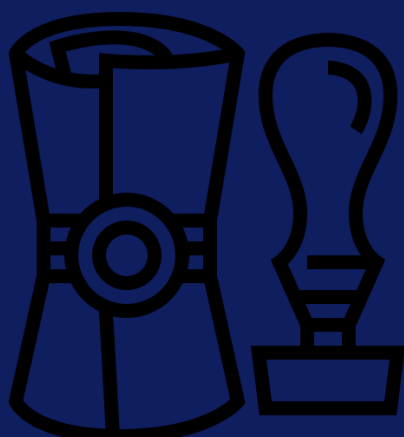
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- Travaux transition énergétique
- Sur la résidence principale
- Construite depuis plus de 2 ans



ABATTEMENTS CLASSIQUES

- Parent / enfant : 100.000 €
- Dons familiaux de somme d'argent : 31.865 €
- Renouvelable tous les 15 ans



LES INTÉRÊTS D'UN ACTE NOTARIÉ

- L'égalité entre donataires via la donation-partage
- La sécurité juridique via l'acte notarié
- Le conseil adapté en optimisation du patrimoine